**Epreuve E5 –SITUATIONS DE CONTRÔLE DE GESTION ET D'ANALYSE FINANCIÈRE**

***Épreuve pratique*** **coefficient 5**

## 1. Finalités et objectifs

Cette épreuve vise à évaluer les compétences acquises par le candidat dans les domaines de :

- l'analyse et la prévision de l'activité,
- l'analyse de la situation financière.

## 2. Contenu

L'unité E5 est validée par le contrôle de l'acquisition des compétences du référentiel, relevant des processus P5, P6, et P7. Elle se déroule sur poste informatique.

## 3. Critères de l'évaluation

En forme ponctuelle ou en contrôle en cours de formation, les compétences attendues sont évaluées sur la base des critères suivants :

- Respect et mise en œuvre des méthodes, des procédures de travail en vigueur,
- Maitrise des techniques et des méthodes de traitement des informations financières et de gestion,
- Qualité et conformité des documents produits,
- Pertinence de l'analyse,
- Efficacité dans la mise en œuvre de l'environnement numérique mobilisé pour réaliser les productions demandées,
- Qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées et à ses aléas,
- Pertinence et justification des démarches mises en œuvre,
- Qualité et efficacité de la communication.

## 4. Modalités d'évaluation

L'épreuve prend appui sur des situations professionnelles vécues par le candidat au cours de sa formation, notamment au cours des ateliers professionnels. Pour les candidats se présentant au titre de l'expérience professionnelle, les situations sont choisies, pour les besoins de l'évaluation, à partir de l'expérience professionnelle.

Une situation professionnelle est caractérisée par la réalisation de plusieurs travaux complémentaires répondant à des missions situées dans un contexte. Elle se caractérise par :

- La mise en œuvre des ressources du système d'information comptable (PGI, tableur, autres logiciels, base de données, …) ;
- La mobilisation d'activités issues des processus P5, P6 et P7;
- Une visée opérationnelle.

Elle est réalisée pendant une période donnée au sein d'une équipe ou d'un service soit en milieu professionnel, soit dans l'établissement de formation. Elle est directement liée à des activités relevant de deux processus différents au moins dont obligatoirement le processus support P7.

Le contrôle en cours de formation comporte deux temps d'évaluation conduits à partir des situations professionnelles mises en œuvre et recensées périodiquement dans le passeport professionnel.

***Situation d'évaluation A (14 points)***

Cette situation d'évaluation est centrée sur les situations professionnelles recensées dans le passeport professionnel.

Cette évaluation se déroule dans le cadre normal de la formation à partir de la première année de formation. Elle prend appui sur des informations prélevées tout au long de la formation. Elle est effectuée à partir de la grille d'évaluation fournie par la circulaire d'organisation de l'examen.

**Commission d'évaluation**

La commission d'interrogation est composée de deux professeurs dont au moins un chargé des enseignements des processus P5, P6 et/ou P7.

Les interrogateurs renseignent la partie du passeport professionnel réservée à l'évaluation et notent à partir de la grille d'aide à l'évaluation fournie par la circulaire nationale.

***Situation d'évaluation B (6 points)***

La situation se déroule sur poste informatique et prend appui sur un dossier comprenant :

- Le passeport professionnel du candidat
- Trois fiches de situations professionnelles couvrant les processus P5, P6 et P7

La commission choisit l'une des trois situations présentées par le candidat dans son dossier.

Cette situation, d'une durée maximale de 20 minutes, est centrée sur l'explicitation de la situation choisie par la commission. Elle se déroule obligatoirement après la situation A et se situe à la fin du parcours de formation avant une date limite fixée par les autorités académiques en fonction des informations fournies dans la circulaire nationale d'organisation. Le candidat explicite au gré des questions posées par la commission d'interrogation, questions portant sur une ou plusieurs activités intégrées dans la situation sélectionnée. Pour chacune d'entre elles, de manière systématique, elle propose oralement au candidat des modifications. Ces changements sont significatifs tout en ne modifiant pas exagérément la situation d'origine et en conservant un caractère réaliste. Ils visent à évaluer la pertinence des solutions retenues et l'efficacité du candidat dans la mise en œuvre des ressources.

Le jury renseigne la grille d'évaluation dont le modèle sera fourni par la circulaire nationale.

**Commission d'interrogation**

La commission d'interrogation est composée de :

- deux professeurs dont au moins un chargé des enseignements des processus P5, P6 et/ou P7.
- d'un professionnel.

En cas d'absence de professionnel, la commission peut toutefois valablement délibérer.

A l'issue de cette seconde situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury la proposition de note sur 20 points accompagnée de la grille d'évaluation fournie par la circulaire d'organisation de l'examen. Conformément à la réglementation, le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des supports des évaluations. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.